

COMMUNE D'ASTILLE

ALIENATION DU CHEMIN RURAL LA GIRAUDIERE AU PROFIT DE
M. DECONQUAND Thierry

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

***DOSSIER B**

- décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989
- avis d'enquête publique
- arrêté municipal
- registre d'enquête publique

COMMUNE D'ASTILLÉ

Aliénation Du Chemin Rural de LA MAISON NEUVE

Au profit de : Mr DENUAULT Didier

NOTICE EXPLICATIVE

La présente notice a pour objet de présenter l'aliénation du chemin rural de La Grande Maison Neuve au profit de :

M. Denuault Didier.

SITUATION ACTUELLE :

M. Denuault Didier ayant fait une demande d'acquisition du chemin rural de La Maison Neuve, le conseil municipal a accepté cette proposition, ce chemin rural n'ayant été reconnu d'aucune utilité publique. Seule la propriété de M. Denuault est desservie par ce chemin rural et les parcelles longeant ce chemin lui appartienne également.

Le prix de vente est fixé à 2 000 euros le prix de ce chemin d'une superficie de 625 m².

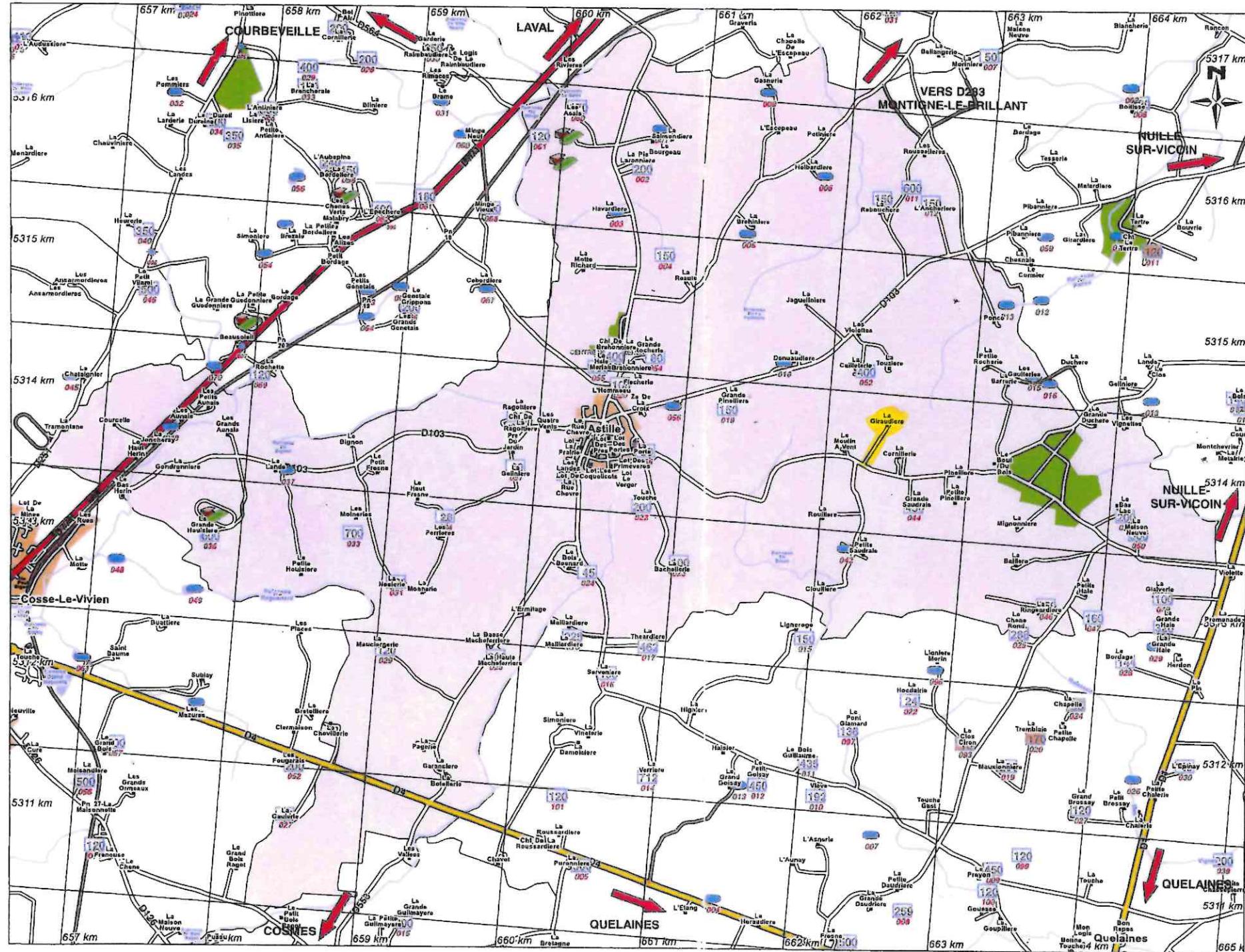
TRAVAUX PROJETÉS :

Les travaux projetés sont à la charge des acquéreurs.

DOMAINE FONCIER :

Ce chemin rural n° 2695 est référencé parcelle B 1123 d'une surface de 625 m².

Cette aliénation ne sera régularisée qu'après une enquête publique effectuée dans les formes prévues par les décrets du 8 octobre 1976 et du 4 septembre 1989.



ASTILLE
Commune

Coordonnées : U.T.M.

Echelle :

0 800 m

1000 JOURNAL OF CLIMATE

1. *What is the relationship between the two main characters?*

CR. -
Le Giraudière

Commune :
ASTILLE (011)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 442 X
Document vérifié et numéroté le 18/06/2024
A SDIF de la Mayenne
Par Stéphanie DESLANDES
P/O l'Inspectrice des Finances Publiques
Signé

Service Départemental des Impôts Fonciers
Centre des Finances Publiques
BP 70819
60, rue Mac Donald
53008 LAVAL CEDEX
Téléphone : 02 43 49 77 17
sdif.laval@dqfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demande 6463.

A -----, le -----

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

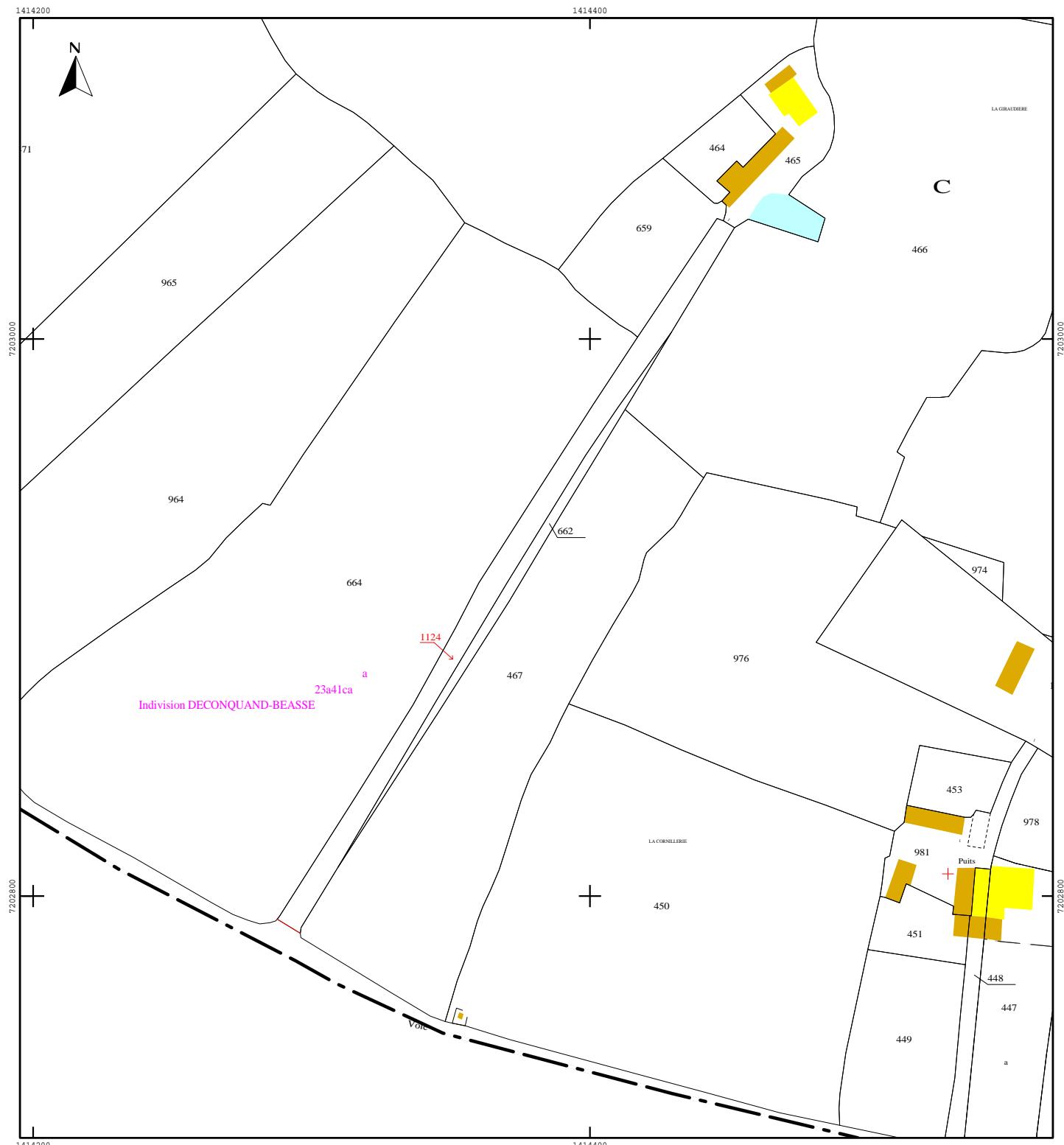
Section : B
Feuille(s) : 000 B 04
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 18/06/2024
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage dressé

Par KALIGEO BONCHAMP (2)
Réf. : B24079aTG
Le 18/06/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).



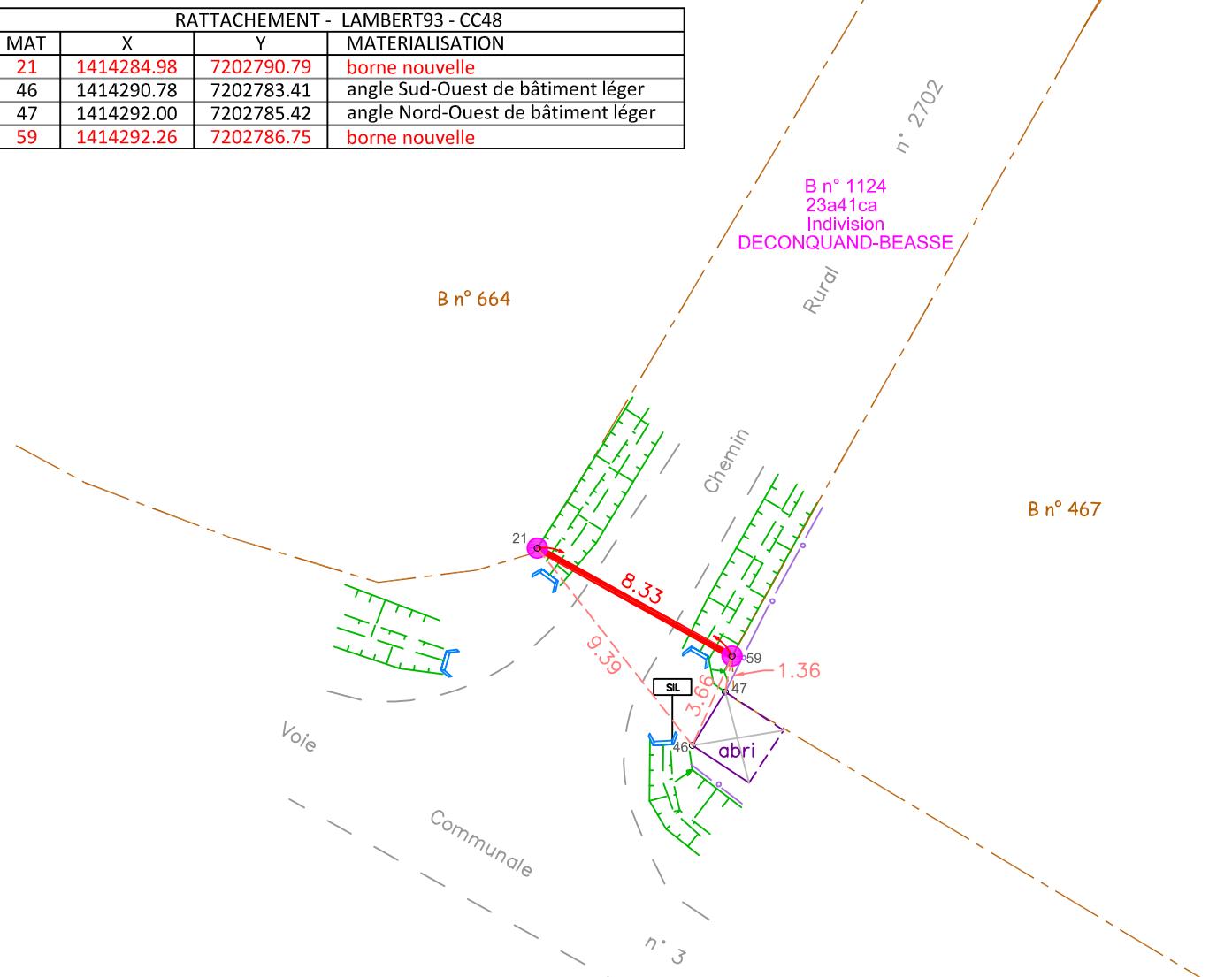
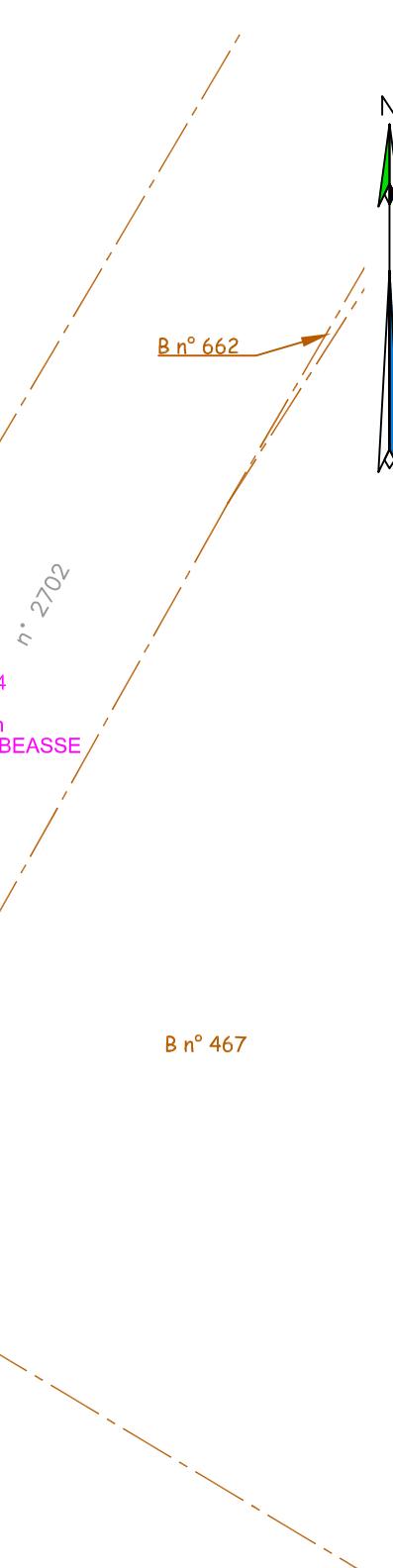
" La Giraudière "

ALIENATION de Chemin Rural
au profit de l'Indivision DECONQUAND-BEASSE

PLAN DE DIVISION

Cadastre: Section B4

RATTACHEMENT - LAMBERT93 - CC48			
MAT	X	Y	MATERIALISATION
21	1414284.98	7202790.79	borne nouvelle
46	1414290.78	7202783.41	angle Sud-Ouest de bâtiment léger
47	1414292.00	7202785.42	angle Nord-Ouest de bâtiment léger
59	1414292.26	7202786.75	borne nouvelle

Dressé le 14/06/2024 par:
(mis à jour le 18/06/2024)

Géomètres-Experts Fonciers
Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP
Tél: 02.43.53.76.33
email: bonchamp@kaligeo.fr
Réalisé par: T GOISBEAULT

Dossier B24079a

Y:\TGOISBEAULT\COURANT\2024\B24079 - ASTILLE - La Giraudière et La Grande Maison Neuve\AUTOCAD\B24079a.dwg

Légende:

- Borne OGE nouvelle
- Nouvelle limite issue de la division
- - - Application cadastrale numérique non visible (limite non garantie)
- Clôture

ECHELLE 1/250 (A4)

CHANGEMENTS CONSTATÉS, ATTRIBUTION DES NOUVEAUX NUMÉROS DE PLAN ET CALCUL DES CONTENANCES

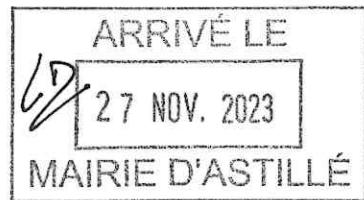
(colonnes 5, 6, 12 à 16 réservées à l'Administration)

Vérifié et numéroté

À , le

(1) La personne habilitée à établir le document doit identifier chaque parcelle nouvelle, sur l'extrait de plan, par une désignation provisoire sous la forme A, B, C...

ATTESTATION D'ACHAT



Je soussigné *Denis Demangeon Thierry*
demeurant à *la Giraudière 53230 Astillé*
certifie sur l'honneur acquérir à la commune d'Astillé, 18 rue de la Mairie, 53230 ASTILLE

Le bien suivant :

Chemin rural dit « la giraudière » d'une longueur approximative de 300 mètres pour une surface de 970 m²

Le bien ci-dessus a est vendu pour la somme de 2 000 euros net.

(Deux mille euros), recouvrant l'ensemble des charges liées à cette transaction (géomètre, enquête publique, parution dans les journaux, indemnités du commissaire enquêteur, acte notarié).

Fait à *Astillé*

Le *7/11/2023*

Signature avec mention « Bon pour accord »

Bon pour accord
Denis Demangeon